

# QUELQUES REFLEXIONS SUR LA *FORMA VIVENDI* QUE FRANCOIS A LAISSE A CLAIRE

Par Marco BARTOLI  
Dans *Forma Sororum* 1/2015, pp.49-61

(Traduction Sr Aimée du Christ Jésus (Monastère de Nantes – France)

« Puisque, par inspiration divine, vous vous êtes faites filles et servantes du très haut et souverain Roi, le Père céleste, et que vous avez épousé l'Esprit Saint en choisissant de vivre selon la perfection du saint Evangile, je veux et je promets d'avoir toujours, par moi-même et par mes frères, les mêmes soins attentifs et sollicitude spéciale pour vous que pour eux »<sup>1</sup>.

Ces mots, comme tout le monde le sait, constituent un fragment précieux de François d'Assise, adressé aux pauvres dames de Saint Damien, qui s'étaient rassemblées autour de dame Claire, fille de Favarone di Offreduccio, de la ville d'Assise.

Il n'était certainement pas commun que les mots d'un jeune laïc, sans formation théologique particulière, soient conservés. Cela vaut aussi pour tous les écrits de François. Une trentaine de textes du saint d'Assise ont été conservés. Ce sont ceux dont Carlo Paolazzi a dirigé l'étude critique. Est-ce beaucoup ou est-ce peu ? Cela peut sembler peu, si on pense à l'importance historique de François d'Assise et au mouvement spirituel qui a commencé à partir de lui. Mais c'est beaucoup si on pense qu'il était, comme le dit Angelo Clareno, « illiteratus respectu multorum sapientium fratrum »<sup>2</sup>. Si on pense que d'autres personnages bien plus cultivés que François n'ont pas laissé d'écrits...

Dans le cas des paroles citées ci-dessus, nous savons bien qui les conserva et pourquoi. Elles ont en effet été insérées par Claire au cœur de la *Forma vitae* qu'elle a elle-même rédigée à la fin de sa vie. Dans le chapitre VI, ce texte est présenté avec une grande solennité. Cela vaut la peine de se souvenir des expressions de la *Forma vitae* des *sorores* de Saint Damien :

« Après que le très haut Père céleste eut daigné par sa grâce illuminer mon cœur, pour que, selon l'exemple et l'enseignement de notre très bienheureux père saint François, je fasse pénitence, peu après sa conversion, ensemble avec mes sœurs je lui promis volontairement obéissance. Le bienheureux François, observant que nous ne craignons aucunement pauvreté, labeur, tribulation, avilissement, mépris du siècle, bien au contraire, que nous les tenions pour grandes délices, ému de pitié, écrivit une forme à vivre pour nous de cette manière »<sup>3</sup>.

Les clarisses de la fédération d'Ombrie et Sardaigne, qui ont fait un précieux travail sur la *Forma vitae*, parlent de ce chapitre comme du *Mémorial* de Claire. Elles écrivent :

« Ici, Claire laisse de côté tout schéma, toute dépendance littéraire [...] pour suivre son génie féminin, créatif et déterminé. Dans ces lignes, la Sainte d'Assise a rassemblé son expérience personnelle et les quarante-deux ans d'histoire de sa communauté, pour en faire mémoire et les confier aux générations futures à travers l'approbation papale. Ce qui pourrait sembler être à première vue une autorisation de spontanéité féminine à l'intérieur d'un texte juridique est en réalité le fruit d'un projet littéraire habilement pensé, construit finement dans les moindres détails, avec un but bien précis »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> « Quia divina inspiratione fecistis vos filias et ancillas altissimi summi Regis Patris caelestis, et Spiritui sancto vos deponastis eligendo vivere secundum perfectionem sancti Evangelii : volo et promitto per me et fratres meos semper habere de vobis tamquam de ipsis curam diligentem et sollicitudinem specialem » : FRANCOIS D'ASSISE, *Forma vivendi ad Claram et sorores*, in CLAIRE D'ASSISE, *Forma vitae*, VI,3.

<sup>2</sup> Cf. ANGELI CLARENI, Opera II, *Historia septem tribulationum Ordinis Minorum*, ed. Critica a cura di O. Rossini, introduzione e commento di H. Helbling, Roma 1999, pp.47-128 : liber 2, prima tribulatio.

<sup>3</sup> CLAIRE D'ASSISE, *Forma vitae*, VI,1-2. « Postquam altissimum Pater caelestis per gratiam suam cor meum dignatus est illustrare, ut exemplo et doctrina beatissimi patris nostri sancti Francisci poenitentiam facerem, paulo post conversionem ipsius, una cum sororibus meis obedientiam voluntarie sibi promisi. Attendens autem beatus pater quod nullam paupertatem, laborem, tribulationem, vilitatem et contemptum saeculi timeremus, immo pro magnis deliciis haberemus, pietate motus scripsit nobis formam vivendi in hunc modum ».

<sup>4</sup> FEDERAZIONE S. CHIARA DI ASSISI DELLE CLARISSE DI UMBRIA-SARDEGNA, *Il Vangelo come forma di vita. In ascolto di Chiara nella sua Regola*, Padova 2007, p.270.

Il s'agit, comme l'avait déjà noté Margaret Cartney<sup>5</sup>, du véritable cœur thématique de la *Forma vitae* de Claire. Les lignes attribuées à François se trouvent, sur le parchemin original de la *Solet annuere*, la lettre papale d'approbation conservée au Protomonastère, exactement au centre le *Forma vitae*, « le lieu idéalement le plus significatif à l'intérieur d'une composition littéraire », mais aussi « la partie la plus sûre parce que la moins exposée aux risques de l'usure »<sup>6</sup>. Aucun doute donc, sur la volonté déterminée et explicite de Claire pour conserver et transmettre les paroles de François.

En réalité cependant, cette tradition indirecte (c'est-à-dire à travers un texte de Claire), n'a pas profité à l'écrit de François. Nombre d'auteurs ont, de fait, mis en doute son authenticité, et surtout son attribution à François. Se trouvant à l'intérieur d'une *Forma vitae* rédigée vraisemblablement au début des années 1250, certains chercheurs se sont demandés s'il ne s'agissait pas d'un texte attribué à François dans le but de résoudre des problèmes qui se posaient à la communauté de Saint Damien durant ces années-là, et en particulier celui du rapport entre les *sorores* et l'ordre masculin<sup>7</sup>. Récemment, de nouvelles contributions ont permis de faire un peu plus la lumière sur ce texte et c'est pour cette raison que, peut-être, aujourd'hui, cela vaut la peine de le relire pour en donner une nouvelle évaluation.

Comme pour tous les textes du passé, nous voulons nous demander : qui en est l'auteur ? Quand a-t-il été écrit ? Qui sont les destinataires ? Quel est le genre littéraire auquel on peut le rapprocher ? Quelles sont les circonstances et les raisons pour lesquelles il a été écrit ? Et, enfin, quels contenus entend-il transmettre ?

## L'auteur

En ce qui concerne l'auteur, le Père Carlo Paolazzi a définitivement établi la paternité franciscaine de cet écrit<sup>8</sup>. Cela vaut la peine de citer quelques-unes de ses conclusions :

« Résumons les éléments internes de forme et de contenu qui lient plus clairement la *Forma vivendi* aux Opuscules de François : 1. les formules binaires *filius* et *ancillas*, *altissimi summi* et *Regis, Patris caelestis* constituent une série de syntagmes trouvés exclusivement chez François. 2. les épousailles avec l'Esprit Saint ou dans l'Esprit Saint ("et Spiritui Sancto vos desponsati [...]") est lui aussi exclusivement chez François (deux fois), alors que dans les 15 cas de *sponsula* et ses dérivés dans les écrits de Claire, le terme de l'événement sponsal est toujours et seulement le Christ. 3. La séquence syntagmatique *vivere secundum perfectionem sancti Evangelii* réapparaît chez François avec une grande gamme d'expressions tournant autour du mot "Evangile", mais on ne la trouve pas chez Claire, qui reprend le module d'attache et change le point de référence. 4. La différence dans l'utilisation de *volo* est très marquée, *volo* étant une tournure de style typiquement orale chez François, il le répète 17 fois, alors que chez Claire, il ne figure qu'une seule fois, dans un passage du *Testamentum*, visiblement calqué sur la Règle bullée de François. 5. Et enfin, le binôme *cura et sollicitudo* ne constitue pas chez François une phrase toute faite, mais une tournure de style, ou une modalité caractéristique de son style, reprise et variée avec insistance dans le corpus entier des *Opuscula* »<sup>9</sup>.

Avec tous ces éléments, il apparaît clairement que le véritable auteur du texte ne peut être que François, parce que, conclut Paolazzi, toutes ces observations « trouvent des correspondances de forme et de contenus tellement étroites et systématiques, jusqu'à laisser entrevoir le même univers de pensée, le même code expressif et de communication, et en définitif, le même auteur »<sup>10</sup>.

On peut proposer ici une observation concernant la langue utilisée par l'auteur. François était un laïc, complètement dépourvu de culture théologique formalisée, et pourtant le texte est en latin. Le choix d'utiliser la langue de la culture indique que l'auteur voulait laisser un texte doté d'un caractère officiel. S'il s'agissait d'un billet à caractère personnel François aurait probablement utilisé la langue qui lui était plus familière, c'est-à-dire l'ombrien.

## La datation

<sup>5</sup> Cf. M. CARTNEY, *Chiara d'Assisi. La prima donna francescana e la sua forma di vita*, Roma 1994, p.84.

<sup>6</sup> Ces observations viennent toujours des clarisses d'Ombrie : *Il Vangelo come forma di vita*, p.270.

<sup>7</sup> C'est en résumé la question posée par M.P. ALBERZONI dans son Introduction à la *Forma di vita per Chiara*, in FRANCESCO D'ASSISI, *Scritti*, Padova, 2002, pp.419-425.

<sup>8</sup> Cf. C. PAOLAZZI, *Per l'autenticità degli scritti di Francesco alle 'pauperes domine'*, in *Clara claris praeclara*, Atti del convegno internazionale Assisi 20-22 novembre 2003, S. Maria degli Angeli-Assisi 2004, pp.307-337. Cf. Aussi FRANCESCO D'ASSISI, *Scritti*, edizione critica a cura di C. Paolazzo, Grottaferrata 2009, p.379.

<sup>9</sup> C. PAOLAZZI, *Per l'autenticità*, p.322.

<sup>10</sup> C. PAOLAZZI, *Per l'autenticità*, p.323.

Une fois la paternité franciscaine du texte établie, il est naturel de le dater, avec la majorité des chercheurs, aux années 1212-1214, c'est-à-dire au début de l'expérience de Saint Damien, dans la première dizaine d'années de vie de l'expérience des frères<sup>11</sup>. Nous pouvons cependant nous arrêter sur cette datation, en reprenant une observation de Niklaus Kuster<sup>12</sup>. Si, de fait, on exclut la dite « Prère devant le crucifix », qui n'a été transmise que par une tradition plus tardive, au point qu'un certain nombre de chercheurs doutent de son authenticité, on doit retenir que le passage cité est le plus ancien écrit de François d'Assise, arrivé jusqu'à nous. Toutes les lettres et les textes normatifs sont en effet datables après le retour de François de Terre Sainte, et donc après 1220, et toutes les louanges et prières peuvent être reliées aux dernières années de la vie du saint. Ce texte est donc d'un grand intérêt.

## Les destinataires

L'écrit est adressé à « vous ». Jacques Dalarun<sup>13</sup> a souligné très justement que la destinataire n'est pas Claire en tant que personne, mais la communauté de *sorores* qui s'étaient rassemblées autour d'elle. Ce sont elles qui se sont faites « filles et servantes du très haut et souverain Roi, le Père céleste, et [qui ont] épousé l'Esprit Saint en choisissant de vivre selon la perfection du saint Evangile » (RegCI VI,3). Aussi, en prolongeant le raisonnement de Dalarun, l'auteur lui aussi n'apparaît pas seul, vu qu'il s'implique en disant : « promitto per me et fratres meos » (RegCI VI,4).

## Le genre littéraire

Le texte a été publié dans toutes les éditions récentes des Ecrits de François sous le titre *Forme de vie pour les Sœurs de Claire*. Ce titre reprend ce qu'a écrit Claire en introduisant ce texte : « il écrivit une forme à vivre [forma vivendi] pour nous de cette manière » (RegCI VI,2). Or, comme l'a écrit M.P. Alberzoni, « *Forma vivendi* (ou *forma vitae*) était un terme technique, très utilisé dans la législation monastique de l'époque, pour indiquer l'ensemble des normes suivies par une ou plusieurs communautés »<sup>14</sup>. Le problème qui a été mis en évidence par beaucoup réside dans le fait que le texte qui suit n'a pas du tout un caractère juridique.

On pourrait le considérer comme le fragment d'une lettre. Il n'y a pas de doute que l'auteur s'adresse à un groupe d'interlocuteurs (ou, mieux, d'interlocutrices) qu'il connaît bien, exactement comme on le fait dans une lettre. Et pourtant, il ne s'agit pas simplement d'un fragment de lettre. On le déduit du fait qu'il s'agit d'une seule phrase dont la conclusion est un engagement solennel de la part de l'auteur : « je veux et je promets ». Il s'agit d'une formule d'engagement, comparable à un serment, ou, encore mieux, peut-être, d'une formule de profession religieuse. Pour faire une comparaison, la formule de profession utilisée dans l'ordre des chevaliers du Temple disait : « Ego... Regulam commilitonum Christi et milicie eius Deo adiuvante servare volo et promitto »<sup>15</sup>.

En suivant cette hypothèse, le texte reproposé par Claire dans sa *Forma vitae* n'aurait pas été, à l'origine, un texte législatif, mais un texte liturgique. Cependant, pour être considéré avec une telle importance, il doit s'agir d'un texte lié à un geste liturgique très important dans l'histoire de la communauté de Saint Damien. Pour cette raison, il est important de chercher à identifier les circonstances pour lesquelles un tel texte aurait pu avoir été produit.

## Les circonstances

En réalité, le chapitre VI de la *Forma vitae* n'est pas l'unique témoin des circonstances qui ont amené la rédaction de la *Forma vivendi* de François. Il y a aussi le *Testament* de Claire, qui diverge en partie dans le récit de ces événements.

« François observant que nous étions fragiles et faibles selon le corps – nous ne refusions pourtant aucune nécessité, aucune pauvreté, aucun labeur, aucune tribulation, même aucun avilissement et aucun mépris du siècle, bien au contraire, nous les considérions comme grandes délices à l'exemple des saints et de ses frères – nous avait beaucoup examinées : il se réjouit beaucoup dans le Seigneur et, poussé à la pitié à notre égard, il s'obligea vis-à-vis de nous, par lui et par sa religion, à avoir toujours les mêmes soins affectueux et sollicitude spéciale pour nous que pour ses frères. Et ainsi, par la volonté

<sup>11</sup> Cf. N. KUSTER, *Gli scritti di Francesco a Chiara. Autenticità e importanza*, in *Verba Domini mei. Gli Opuscola di Francesco d'Assisi a 25 anni dalla edizione di Kajetan Esser ofm.*, a cura di A. Cacciotti, Roma 2003, p.373.

<sup>12</sup> Cf. *Ibid.*, p.374.

<sup>13</sup> Cf. J. DALARUN, *Francesco : un passaggio. Donna e donne negli scritti e nelle leggende di Francesco d'Assisi*, Roma 1994, p.37.

<sup>14</sup> M.P. ALBERZONI, *Introduzione*, p.420. A ceci, nous pouvons aussi ajouter les observations pénétrantes proposées par G. AGAMBEN, *Altissima povertà. Regole monastiche e forma di vita*, Vicenza 2011, pp.127-129.

<sup>15</sup> *Regola primitiva dei cavalieri del tempio*, n.275.

de Dieu et de notre très bienheureux père saint François, nous sommes allées demeurer en l'église Saint-Damien [...]. Ensuite, il écrivit une forme à vivre pour nous, et surtout pour que nous persévérions toujours dans la sainte pauvreté »<sup>16</sup>.

La *Forma vitae* synthétise donc ce qui est décrit dans le *Testament* avec plus de précisions. Dans le *Testament*, on distingue clairement deux choses : l'obligation avec laquelle François s'engage à avoir soin des *sorores* de Claire et la *forma vivendi* qu'il leur donne après qu'elles se soient transférées à Saint Damien.

Cette reconstruction des événements semble être confirmée aussi par une troisième source, qui rapporte les épisodes racontés ici : le *Memoriale in desiderio animae* (connu sous le nom de *Vita Secunda*) de Thomas de Celano. Ici, au chapitre 204, il est dit :

« Quand le saint sut en effet que, mises à l'épreuve, elles avaient montré bien des preuves de la plus haute perfection et qu'elles étaient prêtes à soutenir toute privation et à affronter tout labeur pour le Christ, ainsi qu'à ne jamais s'écarter des saints commandements, il promit, à elle et aux autres qui professent fermement la pauvreté dans un mode de vie semblable, qu'il leur présenterait à jamais l'aide et le conseil de lui-même et de ses frères. De ces promesses, tant qu'il fut en vie, il s'acquitta toujours soigneusement et, alors qu'il était tout proche de la mort, il ordonna qu'il en soit toujours ainsi sans négligence, disant qu'un seul et même esprit avait conduit hors de ce siècle les frères et les Pauvres petites Dames »<sup>17</sup>.

Il n'y a pas de doute : avec les mots « [François] promit, à elle et aux autres qui professent fermement la pauvreté dans un mode de vie semblable, qu'il leur présenterait à jamais l'aide et le conseil de lui-même et de ses frères », Thomas de Celano résume le contenu du texte de Claire cité dans sa *Forma vitae*. Pour lui, il s'agit d'une promesse, d'un engagement solennel, que François aurait pris vis-à-vis des *sorores* de Saint Damien, ayant reconnu la perfection de leur choix de vie.

On peut reconstruire l'histoire du texte d'une source à l'autre : au début, il devait y avoir un texte de François, conservé à Saint Damien, probablement déjà « encadré » par un commentaire qui en expliquait les circonstances et en commentait l'importance ; dans un deuxième temps, ce texte est montré à Thomas de Celano, qui en résume le texte, rappelant aussi certains mots du commentaire final (« de ces promesses, tant qu'il fut en vie, il s'acquitta toujours soigneusement ») ; dans une troisième phase, Claire reprend le texte et en fait le chapitre central de sa *Forma vitae* ; dans un dernier temps, Claire reprend le récit dans son testament, en précisant mieux l'ordre des événements.

Si cette reconstruction est exacte, alors, on peut revenir sur le texte de François et il me semble qu'on peut légitimement avancer l'hypothèse qu'il s'agit de la formule d'accueil solennelle, avec laquelle le saint d'Assise reçut Claire et ses compagnes à l'obéissance. On peut même penser que cette formule liturgique fut, depuis le début, écrite. De fait, la tradition monastique, dans la Règle de Benoît, prévoit que le moine qui entend embrasser la vie monastique, écrive ou fasse écrire le texte de sa promesse, qu'il dépose sur l'autel en présence de l'abbé et des autres moines<sup>18</sup>. On peut faire l'hypothèse que François ait voulu solenniser par une cérémonie liturgique le moment où Claire, comme elle-même le rappelle dans le *Testament*, « je lui promis volontairement obéissance, ensemble avec les quelques sœurs que le Seigneur m'avait données peu après ma conversion ». Il est possible que, en cette occasion, après avoir écouté le vœu avec lequel Claire et ses compagnes s'engageaient à vivre perpétuellement la perfection du saint Evangile, François ait répondu :

« Puisque, par inspiration divine, vous vous êtes faites filles et servantes du très haut et souverain Roi, le Père céleste, et que vous avez épousé l'Esprit Saint en choisissant de vivre selon la perfection du

---

<sup>16</sup> *TestCl* 27-30.33 : « Attendens autem beatus Franciscus quod essemus fragiles et debiles secundum corpus, nullam tamen necessitatem, paupertatem, laborem, tribulationem vel vilitatem et contemptum saeculi recusabamus, immo pro magnis deliciis reputabamus, sicut exemplis sanctorum et fratrum suorum examinaverat nos frequenter, gavisus est multum in Domino; et ad pietatem ergo nos motus, obligavit se nobis per se et per religionem suam habere semper de nobis tanquam de fratribus suis curam diligentem et sollicitudinem specialem. Et sic de voluntate Dei et beatissimi patris nostri Francisci ivimus ad ecclesiam Sancti Damiani moraturae [...]. Postea scripsit nobis formam vivendi et maxime ut in sancta paupertate semper perseveraremus ».

<sup>17</sup> 2C 204 : « Nam, cum per plura summae perfectionis argumenta probatas, sanctus eas cognoverit, omnem pro Christo paratas sustinere iacturam et subire laborem, nec a sanctis mandatis velle aliquando declinare, promisit eis et aliis paupertatem in simili conversatione profitentibus firmiter suum et fratrum suorum auxilium et consilium perpetuo exhibere. Haec semper, dum vixit, diligenter exsolvit, et fieri semper, cum morti proximus esset, non negligerent mandavit : unum atque eundem spiritum, dicens, fratres et dominas illas pauperulas de hoc saeculo eduxisse ».

<sup>18</sup> *Regula Benedicti* 58,17-20 : « Avant d'être reçu, il promettra devant tous à l'oratoire, persévérance, bonne vie et mœurs, et obéissance, devant Dieu et ses saints, en sorte que, si jamais il fait autrement, il sache qu'il sera damné par celui dont il se moque. De cette promesse, il fera une pétition au nom des saints dont il y a là les reliques et de l'abbé en charge. Cette pétition, il l'écrira de sa propre main, ou s'il ne sait pas écrire, un autre l'écrira à sa demande, et le novice y mettra un signe et la posera de sa main sur l'autel ».

saint Evangile, je veux et je promets d'avoir toujours, par moi-même et par mes frères, les mêmes soins attentifs et sollicitude spéciale pour vous que pour eux »<sup>19</sup>.

On pourrait encore ajouter quelques considérations autour du lieu où tout cela aurait eu lieu. Selon les clarisses de la fédération d'Ombrie, il pourrait s'agir de S. Ange de Panzo, là où Claire a été rejointe par sa sœur et par d'autres<sup>20</sup>. La dimension liturgique du récit n'exclut cependant pas le fait qu'il pourrait être localisé à Saint Damien. Il pourrait aussi s'agir de la cérémonie liturgique au cours de laquelle Claire et ses compagnes ont pris possession de la petite église, professant leur choix de pauvreté et étant accueillies à l'obéissance par François, au nom aussi de ses frères. Le texte inséré par Claire dans sa *Forma vitae* ne serait donc pas autre chose que la formule liturgique utilisée par François à cette occasion, à laquelle François lui-même, par la suite (et pourquoi pas, même matériellement sur le même parchemin ?) aurait pu avoir ajouté la primitive *Forma vivendi* rédigée, comme pour la *Règle non bullée*, avec des passages des Evangiles.

## Les contenus

Bien qu'il ne s'agisse que d'une seule phrase, le texte de François est très dense au niveau du contenu. Le premier élément à souligner est que le vrai sujet de la phrase n'est ni François, ni Claire, mais Dieu : « Puisque, par inspiration divine [...] ». François reconnaît, dans les choix de Claire et de ses compagnes, l'intervention de l'Esprit. C'est à partir de cette intervention que tout se met en mouvement. Comme s'il disait : "Comme Dieu vous a inspiré de vous faire filles et servantes du Très-Haut".

*Divina inspiratione* est une expression chère à François, qui revoit trois fois dans ses écrits<sup>21</sup>. L'occurrence la plus intéressante est celle de la *Règle non bullée* : « Si, par inspiration divine, quelqu'un voulait accepter cette vie et venait à nos frères » (*1Reg* 2,1). Dans le passage parallèle de la *Règle bullée*, l'expression a été abandonnée : « S'il y en a qui veulent accepter cette vie et viennent à nos frères » (*2Reg* 2,1). C'est pourquoi il est intéressant de noter comment Claire reprend cette expression dans sa *Forma vitae* : « Si, par inspiration divine, quelqu'un venait à nous, voulant accepter cette vie » (*RegCl* II,1). Les clarisses de la fédération d'Ombrie, dans la synopse chromatique<sup>22</sup>, signale dans ce cas, la dépendance à la *Règle non bullée*, mais il pourrait s'agir, comme l'a noté Paolazzi<sup>23</sup>, d'une reprise du texte que nous sommes en train d'examiner. Pour François, il était clair que les frères étaient un don du Seigneur<sup>24</sup> et que sans une « inspiration divine », personne n'aurait jamais choisi de se mettre à la suite de l'Evangile. Ainsi, la première chose qu'il dit dans la formule d'accueil de Claire et de ses compagnes, c'est : "je reconnais en vous, comme dans mes frères, l'inspiration divine qui vous a poussé à suivre l'Evangile de notre Seigneur".

Du Seigneur, Claire et ses compagnes ont choisi de devenir « filles et servantes ». Ces deux termes se trouvent de nombreuses fois dans les écrits de Claire, mais jamais ensemble, alors que chez François, comme cela a été observé par beaucoup, ils apparaissent, unis, dans l'antienne mariale de l'*Office de la Passion* :

« Sainte Marie Vierge, il n'est pas né dans le monde de semblable à toi parmi les femmes. Fille et servante du Roi très haut et souverain, le Père céleste, mère de notre très saint Seigneur Jésus Christ, épouse de l'Esprit Saint, prie pour nous ».

Les renvois lexicaux et de contenu sont trop nombreux pour être ignorés. François regarde Claire avec le même respect et la même dévotion avec lesquels il regarde Marie : fille, servante, épouse et mère du Seigneur.

Le cœur de la phrase cependant, est certainement dans la très belle expression *vivere secundum perfectionem sancti Evangelii*. Ici, il y a au moins deux références, qui s'entrecroisent et se renforcent l'une l'autre.

La première référence est justement l'Evangile qui devient vie. Comment ne pas penser à la fameuse phrase du *Testament* de François : « Et après que le Seigneur m'eut donné des frères, personne ne me montrait ce que je devais faire, mais le Très-Haut lui-même me révéla que je devais vivre selon la forme du saint Evangile [*vivere*

<sup>19</sup> Si on voulait chercher un titre pour ces mots, on pourrait peut-être choisir *Prima voluntas* pour créer une symétrie avec l'*Ultima voluntas* envoyée à Claire et à ses compagnes par François durant les derniers jours de sa vie.

<sup>20</sup> Cf. FEDERAZIONE S. CHIARA DI ASSISI DELLE CLARISSE DI UMBRIA-SARDEGNA, *Il Vangelo come forma di vita. In ascolto di Chiara nella sua Regola*, Padova 2007, p.276.

<sup>21</sup> *1Reg* 16,3 : « Dès lors, si quiconque des frères, par inspiration divine, voulait aller parmi les Sarrasins et autres infidèles » et *2Reg* 12,1 : « Si des frères, par inspiration divine, voulaient aller chez les Sarrasins et autres infidèles ».

<sup>22</sup> Cf. FEDERAZIONE S. CHIARA DI ASSISI DELLE CLARISSE DI UMBRIA-SARDEGNA, *Chiara di Assisi e le sue fonti legislative. Sinossi cromatica*, Padova 2003.

<sup>23</sup> C. PAOLAZZI, *Per l'autenticità*, p.314, note 21.

<sup>24</sup> Cf. *Test* 14 : « Et après que le Seigneur m'eut donné des frères ».

*secundum formam sancti Evangelii*] »<sup>25</sup>. Au début de son expérience, François ne savait pas quel type de vie proposer à ceux qui voulaient s'unir à lui ; ce fut le Très-Haut lui-même qui lui révéla qu'ils pouvaient « vivre l'Évangile ». Dans la formule d'accueil de Claire, François dit : « Puisque par inspiration du Seigneur tu as choisi de vivre l'Évangile, *comme mes frères* ».

Une deuxième référence permet d'expliquer mieux le sens de la phrase. Une des phrases évangéliques insérée dans le premier chapitre de la *Règle non bullée* est la célèbre citation des paroles de Jésus au jeune riche : « Si tu veux être parfait, va et vends tout ce que tu as et donne-le aux pauvres »<sup>26</sup>. Dans la tradition franciscaine, il n'y a pas de doute que, en partant de ce passage, on voit en celui-ci la réalisation de la perfection évangélique. On peut citer deux exemples tirés de la *Compilatio Assisiensis*. Le premier est celui où, à un tel qui demandait à entrer dans la fraternité, François aurait répondu : « Frère, si tu veux entrer dans la religion des frères, il faut d'abord que tu distribues tous tes biens aux pauvres, selon la perfection du saint Évangile [...] »<sup>27</sup>. Le second est dans la bénédiction à frère Bernard, que François lui-même présente : « le premier frère que me donna le Seigneur fut Bernard et c'est lui qui, d'abord, commença et accomplit très parfaitement la perfection du saint Évangile, en distribuant tous ses biens aux pauvres »<sup>28</sup>. Par d'autres sources, (en particulier par les actes du Procès de canonisation) nous savons que Claire aussi, avant de suivre François, avait vendu son héritage et distribué le produit aux pauvres.

Il y a donc ici un entrecroisement : François reconnaît que Claire et ses compagnes ont choisi de vivre selon l'Évangile et la manifestation la plus évidente de ce choix réside dans le fait que, comme les frères, elles aussi ont renoncé à toutes leurs richesses et les ont distribués aux pauvres. Ici, il faut souligner que, dans l'extrait évangélique de référence comme dans les textes franciscains, la perfection ne consiste pas au renoncement mais au don. C'est en donnant aux pauvres que les *sorores* se sont faites filles et servantes de ce grand Roi qui, chaque jour, distribue ses dons aux hommes.

Ce lien entre la condition de filles et le choix de tout donner peut être souligné par une autre citation implicite qui peut être entrevue dans les paroles de François. De fait, l'appel à la perfection est contenu dans un extrait très important dudit "sermon sur la montagne" :

« Vous avez appris qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. Et moi, je vous dis : Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être vraiment les fils de votre Père qui est aux cieux, car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et tomber la pluie sur les justes et les injustes. Car si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense allez-vous en avoir ? Les collecteurs d'impôts eux-mêmes n'en font-ils pas autant ? Et si vous saluez seulement vos frères, que faites-vous d'extraordinaire ? Les païens n'en font-ils pas autant ? Vous donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Mt 5,43-48).

Si la perfection de Dieu se révèle dans sa miséricorde, par laquelle il donne la pluie à tous les hommes, indépendamment de leurs qualités personnelles, alors, la perfection évangélique consiste dans le don de soi. C'est parce qu'ils ont tout donné, que Claire et ses sœurs sont, selon François, devenues filles du Très-Haut.

La dernière observation concerne l'engagement de François. Il y a un mot, dans cette promesse solennelle, qui frappe : *semper*. François s'engage à avoir « toujours » un soin attentif et une sollicitude spéciale pour les *sorores*. Le *Mémoriale* traduit l'expression par « à jamais », mais peut-être pour éviter une répétition parce qu'il ajoute tout de suite après : « De ces promesses, tant qu'il fut en vie, il s'acquitta toujours soigneusement » (2C 204d).

Le caractère définitif de cet engagement frappe, mais nous comprenons qu'il correspond bien au caractère définitif du vœu par lequel les *sorores* étaient en train de s'engager, selon l'hypothèse proposée, à vivre la perfection du saint Évangile. Ces deux *toujours*, tant celui de Claire et de ses *sorores* que celui de François, au nom des *fratres*, sont tous les deux adressés à Dieu.

Via Teodoro Pateras, 27

<sup>25</sup> Test 14 : « Et postquam Dominus dedit mihi de fratribus, nemo ostendebat mihi, quid deberem facere, sed ipse Altissimus revelavit mihi, quod deberem vivere secundum formam sancti Evangelii ».

<sup>26</sup> Cf. *1Reg* 1,2 ; *Mt* 19,21.

<sup>27</sup> CA 62 : « Quodam tempore ibat predicando beatus Franciscus per provinciam Marchie. Accidit autem ut quadam die, dum cuiusdam castri populo predicasset, quidam homo venit ad ipsum dicens illis : "Frater, volo dimittere seculum et intrare Religionem tuam". Dixit ad eum beatus Franciscus : "Frater, si vis intrare Religionem fratrum, oportet te primo omnia tua secundum perfectionem sancti Evangelii pauperibus erogare et postea tuam voluntatem in omnibus abnegare" ».

<sup>28</sup> CA 12 : « Primus frater quem dedit michi Dominus, fuit frater Bernardus, et qui primo incepit et complevit perfectissime perfectionem sancti Evangelii, distribuendo bona sua omnia pauperibus ».

